

M. J. VAN GRIMBERGEN
Directeur-général de l' AATL
Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. : Bxl.171-am.intérieurs-05PV28.07.05
N/Réf. : GM/BXL-2.661/s.374
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur général,

Objet : BRUXELLES. Rue de Laeken, 73-75. Hôtel Dewez. Projet de transformation en musée.

Avis de principe.

Dossier traité par Françoise Boelens.

Suite à la réunion du 28 juillet 2005 concernant le projet de transformation de l'hôtel Dewez, la CRMS a examiné les nouveaux éléments concernant la construction d'une verrière dans la cour intérieure en sa séance du 10 août 2005 et s'est prononcée comme suit.

Le rapport sur la programmation et les réflexions muséales réalisé par le bureau d'étude désigné à cette fin (avril 2005) a confirmé le fait qu'une grande verrière étirée sur la totalité de la cour ne répond pas de façon optimale à la fonction de musée qui lui est assignée. Elle nécessiterait la mise en place d'une protection contre les U.V., l'équipement des vitrines par des pare-soleil, l'installation d'un tunnel destiné à protéger les œuvres les plus fragiles et le montage d'un système d'occultation au moins partiel de la verrière.

Dès lors, la CRMS confirme ses précédents avis défavorables en la matière (émis en séance du 08/10/2002 et du 12/03/2003).

Compte tenu de ces nouvelles données, une autre proposition a été exposée : elle ne porte que sur une verrière réduite, implantée sur une partie de la cour (du côté du passage cocher). La CRMS souscrit à ce principe, comme proposé sur le schéma qui lui a été communiqué. Cette solution permettrait d'atteindre plusieurs objectifs défendus par les demandeurs d'une part, et la CRMS (la DMS et la DU) d'autre part, à savoir :

- la création d'un nouvel espace de 90 m² environ (musée, espace d'accueil des groupes, conférences) ;
- la création d'un nouveau bâtiment de liaison du côté du mitoyen du n° 79 (rez + 1 étage) permettant d'y installer l'ascenseur donnant accès au n° 79 ;
- la diminution des coûts de construction et d'exploitation de la verrière ;
- le maintien d'une cour aux proportions en rapport avec l'ancien hôtel de maître (évitant une densification importante de l'intérieur de l'îlot) ;

- le rétablissement de la typologie initiale des écuries (à augmenter d'un niveau qui pourrait être éclairé via une nouvelle galerie (comme à l'ISELP par exemple) et à recouvrir par une toiture à double pente (à implanter en hauteur en fonction de l'aménagement contemporain choisi) ;
- la réduction de l'impact du mitoyen du n° 79 par l'implantation des galeries de liaison ;
- la diminution importante des nuisances liées au conditionnement de l'atmosphère du nouvel espace abrité sous la verrière ;
- la maîtrise des raccords entre les différents noyaux de l'hôtel et la nouvelle verrière.

La CRMS demande toutefois que la structure de la verrière soit aérienne. En outre, la nouvelle solution devra être soigneusement élaborée sur le plan technique, en portant une attention particulière aux traitements des raccords avec les façades classées. L'étude sera menée de façon à en limiter au maximum l'impact sur les structures anciennes et à veiller – dans toute la mesure du possible – à la désolidariser de l'hôtel Dewez.

Enfin, la Commission signale que les autres points discutés lors de la réunion du 28/07/05 feront l'objet d'un nouvel avis de principe qui sera rendu en séance du 07/09/05 à condition de recevoir l'organigramme mis à jour, au plus tard à la fin du mois d'août (via la DMS en 3 exemplaires).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre considération très distinguée.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président